



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Descartes

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations et ses propositions relatives au projet de révision générale du PLU, arrêté par délibération du 8 juillet 2025.

Le projet de révision générale a été soumis à l'avis des personnes publiques associées et consultées conformément aux articles L.153-16, L.153-17 et R.153-4 du code de l'urbanisme, à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers conformément à l'article L.111-5 du code de l'urbanisme.

Par arrêté n° 20251029-AGC-16 du 29 octobre 2025, le maire de Descartes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme.

Le dossier de l'enquête publique est établi sous la responsabilité de la personne-publique responsable du projet de révision générale du PLU la commune de Descartes représentée par son maire en exercice Monsieur Bruno MEREAU. L'enquête publique est ouverte à la mairie, Place de l'Hôtel de Ville 37160 DESCARTES du lundi 24 novembre 2025, 9h00 au lundi 05 janvier 2026, 12h00 soit pendant 43 jours consécutifs.

M. Patrice COTON Directeur Général Adjoint de syndicat intercommunal en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif d'Orléans. Ce dernier siègera à la mairie de Descartes où toutes les observations doivent lui être adressées.

M. Martin LEDDET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables à la mairie de Descartes, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi au jeudi 8h30-12h00 et 13h30-17h00, vendredi 8h30-12h00 et 13h00-16h30, samedi 10h00-12h00 hors vacances scolaires).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre papier prévu à cet effet et disponible en mairie ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur, par courrier postal sous la forme suivante « A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête Publique Révision Générale du PLU et en précisant de ne pas ouvrir » à l'adresse de la Mairie – Place de l'Hôtel de Ville 37160 DESCARTES.

Un dossier dématérialisé sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Descartes, et sur le site internet de la mairie de Descartes www.ville-descartes.fr aux jours et heures d'ouverture précisées ci-avant.

Les observations pourront également être transmises via l'ouverture d'un registre dématérialisé mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6866/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanence à la mairie de Descartes aux dates suivantes :

- Le lundi 24 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le mercredi 10 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi 19 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- Le lundi 05 janvier 2026 de 9h00 à 12h00.

et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de la période d'enquête publique.

La personne responsable du projet faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Madame Aude FERREIRA, responsable du Pôle Administration Générale et Citoyenneté – 02 47 91 42 04 – urbanisme@ville-descartes.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Descartes pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie sera également publiée sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Aux termes de l'enquête publique, le projet de révision générale du PLU de la commune de Descartes, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent avis, auprès de la mairie de Descartes à l'adresse postale précitée.